

<p>Département de la Moselle</p> <hr/> <p>Arrondissement de Metz</p> <hr/> <p>Nombre de Conseillers élus : 33</p> <hr/> <p>Nombre de Conseillers En fonction : 33</p> <hr/> <p>Nombre de Conseillers présents : 26</p> <hr/> <p>Nombre de Conseillers absents excusés : 7</p> <hr/> <p>Nombre de Conseillers absents non excusés : 0</p> <hr/> <p>Nombre de Conseillers ayant donné procuration : 7</p>	<p>Commune d'Amnéville</p> <p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2016 sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, Maire</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : MMES et MM. : MITIDIERI Egidio, CALCARI-JEAN Danielle, DALLA FAVERA André, GIULIANO Marie-France, DOS SANTOS Armindo, LOMBARDI Ouardia, SZYMANSKI Arnaud, DALLA FAVERA Teresa, REPERT Raymond, EYPERT Maria-Josée, BAILLY Jean-Luc, BARBY Béatrice, SALVETTI Linda, DI DONATO Bruno, SCHAPPLER Purification, HERR Nadia, FIENO Laurine, VALENTIN Johana, BORTOLUZZI Maud, ARNOULD-RIVATO Rachel, HELART Patrick, COGLIANDRO Virginie, DIEUDONNE Xavier, FRANCK-DIEUDONNE Estelle, SCHULTZ Daniel.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS – excusés</u> : MMES et MM. : TOTTI Jean-Denis (Procuration à M. DALLA FAVERA), LEONARD Fabrice (Procuration à Mme BORTOLUZZI), DONADONI Robert (Procuration à M. DOS SANTOS), SCHMITT Antoine (Procuration à M. MITIDIERI), FLUDER Nathalie (Procuration à Mme GIULIANO), VILLEBRUN Eric (Procuration à Mme ARNOULD-RIVATO), LAMM Patricia (Procuration à M. DIEUDONNE).</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS – non excusés</u> : ./.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme FIENO Laurine (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).</p> <p><u>Date d'envoi de la convocation</u> : 24 mars 2016</p>
---	---

2.8 FINANCES ET BUDGET

Budget primitif 2016

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en investissement et en fonctionnement.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4, L 2311-1, L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et 2321-2,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le projet élaboré par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,
compte tenu des éléments exposés,

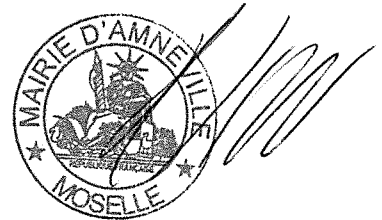
Après les débats échangés entre MM Munier, Dieudonné et Dalla Favera et Mme Franck-Dieudonné,

- **VOTE** à la majorité absolue (par cinq voix contre) le budget primitif principal de l'exercice 2016 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 831 067.19 €	24 831 067.19 €
Investissement	7 423 100.12 €	7 423 100.12 €

Compte-tenu de sa publication, le 1^{er} avril 2016
Pour extrait conforme, Amnéville, le 1^{er} avril 2016

Le Maire
Eric MUNIER



BUDGET PRIMITIF 2016

Rapport de présentation

En préambule, il est rappelé que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager des dépenses pendant la durée de l'exercice et détermine également les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, équilibre, unicité et spécialité.

Etant un acte prévisionnel, le budget primitif peut être modifié ou complété par décision modificative en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 3 mars dernier a posé les bases à partir desquelles le budget primitif 2016 a été construit.

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec prise en compte de certains arriérés de factures
- Provisionnement à hauteur des 2/3 des créances à risques
- Virement exceptionnel de 2 M€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement
- Maintien des taux de fiscalité ménages à hauteur de 2015
- Affichage d'un loyer à minima pour le Snowhall
- Prise en compte de la diminution de la DGF
- Pour les autres recettes des inscriptions prévues au plus juste.

Même si les résultats 2015 sont excédentaires, la situation de trésorerie reste, quant à elle, catastrophique en raison des errances budgétaires passées.

Aussi, les dépenses, comme l'année passée, devront être maîtrisées et les crédits budgétaires utilisés avec précaution.

Néanmoins, compte tenu des efforts consentis en 2015 par les contribuables, les taux de fiscalité ménages ne seront pas augmentés en 2016.

Le budget primitif 2016 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les crédits budgétaires inscrits en investissement sont principalement destinés à la réalisation de travaux de première urgence (bâtiments, voiries...) et d'une première tranche des travaux d'accessibilité.

Avant tout, il est nécessaire de stabiliser le budget communal ce qui peut être entrevu à l'horizon 2017 – 2018. Des engagements pluriannuels concernant les investissements à réaliser pourraient être décidés à compter de cette date.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 24 831 067.19 €.

Aucun virement vers la section d'investissement n'a été possible, la priorité a été de provisionner les créances à risques.

1) Les dépenses de fonctionnement.

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 5 347 725.19 €

Tout en prenant en compte des factures anciennes telles qu'une facture de gaz de l'association du Pole thermal de 215 000 € pour les consommations de 2010 à 2013 ou des factures de la régie d'électricité à hauteur de 95 000 €, les prévisions 2016 n'ont été augmentées que de 110 000 € par rapport à 2015.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 11 650 000.00 €

Les efforts entamés fin 2014 afin de maîtriser voire de réduire les charges de personnel sont reconduits en 2016.

Une réflexion a été menée afin d'optimiser les compétences des agents. Une réorganisation des services a été menée et une plus grande mutualisation des missions recherchée.

Comme préconisé par la CRC, une réflexion sur les heures supplémentaires récurrentes sera initiée et plus particulièrement sur la possibilité de les inclure dans un cycle de travail normal, notamment pour le service technique.

Autre exemple : Les heures de vacations « circulation » seront utilisées uniquement lors de manifestations ou de concerts importants.

Pour 2016, les dépenses de personnel représentent 50.06 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne de la strate qui est de 51.47 %.

Ce pourcentage communal est à relativiser. En effet s'il est légèrement inférieur c'est en raison de l'inscription, en 2016, des provisions pour risques qui a augmenté d'autant les dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 2 005 451.00 €

Ce chapitre regroupe :

- les indemnités des élus revues à la baisse en avril 2015,
- la contribution eaux pluviales du SIAVO imputée au chapitre 011 en 2015 est prévue à l'article 65541 : contributions au fonds de compensation des charges territoriales
- nouvelle participation pour l'établissement d'actes d'état-civil aux communes limitrophes de l'hôpital de Mercy,
- les subventions allouées aux associations et aux écoles.
- la subvention du CCAS reste identique au montant prévu en 2015.

A la demande du trésorier et pour une totale transparence, une délibération spécifique concernant le remboursement des frais de missions du maire et des adjoints ainsi que leurs frais de représentation (6532 et 6536) sera proposée afin de préciser les dépenses prises en charge.

Une augmentation de 6.30 % est enregistrée à ce chapitre.

Cette augmentation est la conséquence d'une augmentation des crédits inscrits à l'article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes et à l'article 65541 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales.

Chapitre 66 « Charges financières » : 906 537.00 €

Ce montant est stable, aucun emprunt n'ayant été contracté en 2015.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »: 762 000.00 €

Le montant prévu est en diminution de plus de 400 000 €. Cette baisse correspond à l'annulation du droit d'entrée du casino qui s'élève à 408 000 € en 2016 (615 945 € en 2015), dernière année de régularisation.

Les prévisions tiennent compte également de la décision prise en 2015 de ne plus prendre en charge les frais de demi-pension du collègue.

L'abattement artistique à verser au Casino est également minoré par rapport à 2015 (400 000 €), ramené à 150 000 € pour 2016.

Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » : 2 600 965.00 €

Cette année encore, des provisions viennent impacter les dépenses de fonctionnement. Cette inscription permet d'être transparent et sincère dans les prévisions budgétaires.

Les services de l'Etat ont autorisé, à titre exceptionnel, un transfert de 2 M € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Ce virement permettra d'inscrire les provisions pour les créances à risques anciennes comme décrit ci-dessous.

Il est à noter que le montant identifié fin 2015 de 3 637 340.14 € ne peut être provisionné en totalité sur un seul exercice, les services de l'Etat ont également accepté la répartition sur deux exercices : 2/3 en 2016 et 1/3 en 2017.

	Provisions antérieures à constituer	Répartition sur 2/3 en 2016	Loyers 2016	PROVISIONS 2016
APT	1 500 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00
CDL	655 306,26	436 870,84		436 870,84
SNOWHALL	1 205 820,72	803 880,48	84 000,00	887 880,48
BAMAS	179 862,08			179 862,08
PLANET DINO	96 351,08			96 351,08
	3 637 340,14	2 240 751,32		2 600 964,48

2) Les recettes de fonctionnement.

Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : 2 178 250.00 €

Les prévisions de ce chapitre sont en légère augmentation, notamment pour les droits d'entrée de la Piscine / Patinoire qui ont pu être réajustés suite à une hausse des fréquentations.

De plus, l'ouverture des centres aérés sans hébergement toute l'année 2016 permet l'inscription de recettes supplémentaires.

Chapitre 73 « Impôts et Taxes » : 13 174 650.00 €

Ce chapitre constate une diminution de près de 70 000.00 €.

Sans augmentation des taux en 2016, les recettes fiscales reposent exclusivement sur la variation des bases décidée par l'Etat (+ 1% en 2016).

Le produit des jeux est revu à la baisse suite à l'allègement en 2015 de la fiscalité applicable aux Casinos.

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations reçues » : 1 918 500.00 €

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Commune doit contribuer au redressement des finances publiques.

La DGF versée à la Commune a donc été largement amputée par l'Etat soit une perte de plus d'1 M d'€ depuis 2014.

Chapitre 75 « Revenus des immeubles » : 2 689 500.00 €

Vu la conjoncture économique et la situation financière du Snowhall, un loyer « raisonnable » de 70 000.00 € HT avec indexation sur les recettes de fonctionnement a été proposé ayant pour conséquence une baisse des prévisions budgétaires.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 1 361 000.00 €

Ce chapitre enregistre principalement le versement du droit d'entrée du Casino qui est identique chaque année, conformément au contrat de délégation de service public.

Section d'investissement.

1) Les dépenses d'investissement

La situation financière de la Commune étant difficile, les crédits prévus en dépenses d'investissement au budget primitif 2016 seront consacrés :

- Au chapitre 20 : à l'acquisition de logiciels et à l'étude de requalification du Centre Thermal et Touristique.
- Au chapitre 21 : à l'achat de matériels et installations indispensables.
- Au chapitre 23 : à des travaux de première urgence (bâtiments, voirie, éclairage public...), à la mise en place d'un modulaire à l'école maternelle Clemenceau et à la première tranche des travaux d'accessibilité.

Des ordres de priorité seront à définir tout au long de l'année.

2) Les recettes d'investissement

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » :

Ce chapitre intègre le FCTVA lié aux investissements réalisés l'année précédente.

Compte tenu de la baisse de ces dépenses en 2015, le FCTVA 2016 est diminué d'autant.

Chapitre 13 « Subventions d'équipement » :

Les subventions attendues sont :

- Les subventions pour l'étude de requalification du Centre Thermal et Touristique.
- La subvention CAF pour la mise en place d'un modulaire à l'école maternelle Clemenceau.
- La subvention pour la requalification de l'éclairage public de la RD 47.

Des dossiers de demande de subvention concernant notamment les travaux d'accessibilité et de mise en conformité seront déposés auprès de la Préfecture pour émarger au nouveau fond de soutien à l'investissement.

Chapitre 024 « Cessions »

Ce chapitre retrace uniquement les cessions prévues par délibérations en 2015.

Dettes

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2016

Au 1^{er} janvier 2016, 14 prêts sont en cours, dont 4 à taux variable et 10 à taux fixe, aucun autre emprunt n'est prévu.

Le classement des emprunts souscrits par la commune :

- 12 classés en A1
- 1 classé en E1
- 1 classé en F6.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de :

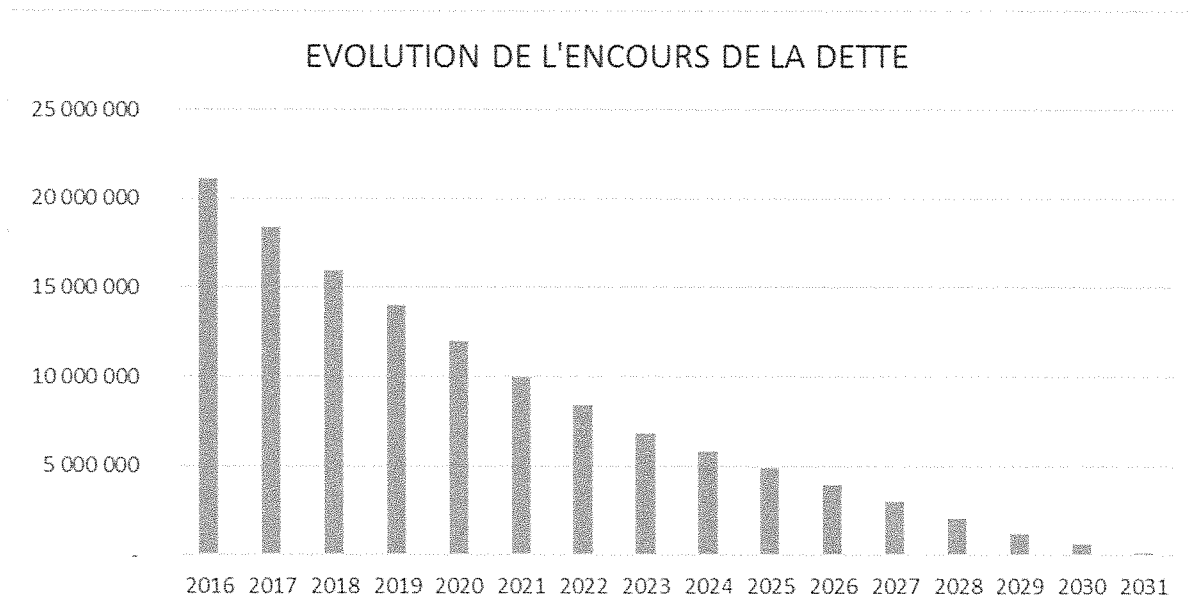
- 21 139 396.44 € pour les emprunts
- 460 952.00 € pour les autres dettes

Soit un total de 21 600 348.94 €

Le montant de la dette par habitant est de 2 097.53 €, montant très élevé par rapport à la moyenne de la strate qui est de 913 €.

Cet encours représente 100.18 % des recettes réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate est de 66.30 %.

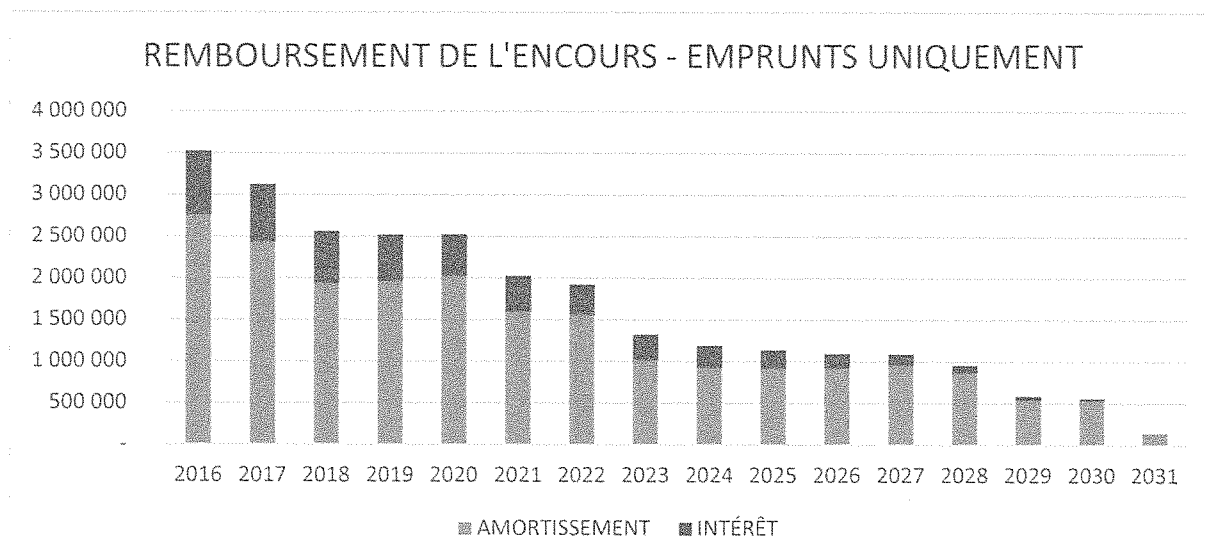
Actuellement, l'extinction totale de la dette est prévue pour 2031.



Pour 2016, les remboursements prévus sont de :

- 877 527.00 € pour les intérêts.
- 2 688 041.00 € pour le capital des emprunts
- 83 178.00 € pour le capital des autres dettes

Soit un total de remboursement 3 648 686.00 €.



Le ratio :

$$\frac{\text{Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital}}{\text{recettes réelles de fonctionnement}} = 120.79 \%$$

La moyenne de la strate est de 98.40 %.